

# Centres de loisirs : pour qui et quand ouvrent-ils ? Où sont-ils situés ?

Le Grand Périgueux et ses municipalités assurent l'accueil des enfants scolarisés en dehors de leurs temps scolaires.

## Des centres de loisirs destinés à qui ?

Les centres de loisirs, appelés aussi accueils de loisirs sans hébergement ( ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) ) accueillent les enfants scolarisés en dehors de leurs jours de classe.

Les enfants scolarisés peuvent être :

- › en maternelle,
- › en primaire,
- › au collège (jusqu'à leurs 14 ans) : certains centres disposent de " pôles ados ". Ils proposent des activités destinées aux collégiens dans des espaces dédiés.

## Où sont situés les centres de loisirs sur le Grand Périgueux ?

Il y a 22 centres de loisirs sur le territoire du Grand Périgueux, dont :

- › 14 sont gérés directement par l'agglomération
- › les 8 autres étant gérés par les municipalités : **Agonac** (<https://www.grandperigueux.fr/lagglo/territoire/43-communes/agonac-91>), **Champcevinel** (<https://www.grandperigueux.fr/lagglo/territoire/43-communes/champcevinel-124>), **Coursac** (<https://www.grandperigueux.fr/lagglo/territoire/43-communes/coursac-134>), **La Douze** (<https://www.grandperigueux.fr/lagglo/territoire/43-communes/la-douze-101>), **Mensignac** (<https://www.grandperigueux.fr/lagglo/territoire/43-communes/mensignac-88>), **Périgueux** ([https://www.grandperigueux.fr/lagglo/territoire/43-communes/perigueux-7277?no\\_cache=1](https://www.grandperigueux.fr/lagglo/territoire/43-communes/perigueux-7277?no_cache=1)), **Sanilhac** (<https://www.grandperigueux.fr/lagglo/territoire/43-communes/sanilhac-1195>) et **Trélissac** (<https://www.grandperigueux.fr/lagglo/territoire/43-communes/trelissac-123>).

Le Grand Périgueux propose ainsi près de 750 places d'accueil.

## Quand les enfants sont-ils accueillis en centres de loisirs ?

- › Les mercredis, en journées ou demi-journées ;
- › Les jours de vacances scolaires.

# L'accueil périscolaire est différent de l'accueil en centre de loisirs (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

L'accueil périscolaire concerne les enfants scolarisés gardés les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les matins et les soirs, avant et après leur temps d'école.

Chaque municipalité est en charge de l'accueil périscolaire sur sa commune.

Les inscriptions en périscolaire se font donc auprès de votre mairie.

## Contact



CENTRE DE LOISIRS (ACCUEIL DE LOISIRS SANS  
HÉBERGEMENT)  
SERVICE  
**Gisèle PASCAUD**

Service enfance  
Centres de loisirs

✉ **Courriel**  
☎ **05 24 13 83 3  
8**



255 rue Martha Desrumaux  
24000 PÉRIGUEUX

**ALLO AGGLO**  
**05 53 35 86 00**

[> CONTACT](#)